



Introduction	Cadre juridique	Différents domaines	Moyens extrajudiciaires de règlement des conflits	Informations à l'intention des centres de conseil	Définitions et bibliographie	
--------------	-----------------	---------------------	---	---	------------------------------	--

Guide juridique sur la discrimination raciale

Différents domaines

Loisirs et lieux publics

Milieus associatifs (<https://www.rechtsratgeber-rassismus.admin.ch/f194.html>)

## Milieus associatifs

Exemple: *un Algérien n'est pas accepté dans le club de tennis local.*

Une association privée peut généralement choisir librement ses membres. Cependant, les critères d'admission discriminatoires (fondés p. ex. sur l'appartenance religieuse ou ethnique) ne sont pas admissibles, sauf s'ils ont un lien objectif avec le but de l'association (ce qui pourrait être le cas d'une association religieuse, p. ex.). Dans tous les autres cas, la non-admission fondée sur des motifs discriminatoires constitue une atteinte à la personnalité en vertu de l'art. 28 CC.

Les associations qui poursuivent un but raciste (p. ex. les associations d'extrême droite) peuvent être dissoutes par le tribunal civil compétent à la demande de l'autorité compétente ou d'un membre de l'association (art. 78 CC). L'autorité compétente varie d'un canton à l'autre.

Toute discrimination à l'égard d'un membre d'une association constitue une atteinte à la personnalité (art. 28 CC). Par ailleurs, lorsque les faits sont constatés par plusieurs personnes, il y a potentiellement une violation de la norme pénale antiraciste (art. 261bis CP). C'est aussi le cas lorsqu'une association incite à la haine ou propage une idéologie raciste (art. 261bis, al. 1 et 2, CP).

Il est important de dénoncer immédiatement toute violation des normes internationales. Si la plainte est rejetée par le tribunal suisse de dernière instance (en règle générale le Tribunal fédéral), il est possible de recourir contre cette décision auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) ou du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD).

Centres de conseil spécialisés.

## Procédures et voies de droit